

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

### **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCHI - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELLIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUX - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

### **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUL représenté par Gérard SBRAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**AEC 007-2173/10/CC**

**■ Plan Local d'Urbanisme de Carry-le-Rouet - Procédure de Révision - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**  
**DUFHSU 10/4695/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

A la demande de la Commune de Carry-le-Rouet, la Communauté Urbaine a engagé par délibération du 18 décembre 2006, une procédure de révision globale du document d'urbanisme, afin de doter le territoire de la commune d'un nouvel outil de planification.

Cette procédure est menée en application de la loi du 13 décembre 2000 « Solidarité et le Renouvellement Urbain » et de la loi du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » qui ont modifié de façon substantielle le contenu des documents d'urbanisme.

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) apparaît comme une nouvelle pièce essentielle du futur document d'urbanisme.

A ce titre, le P.A.D.D. doit être l'expression d'une vision stratégique du développement territorial, un projet communal dans un environnement communautaire.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de développement Durable (P.A.D.D.) ont été présentées et débattues à l'occasion d'une réunion publique tenue à l'Espace Fernandel de Carry-le-Rouet le mercredi 3 février 2010 et lors du Conseil Municipal le 27 mai 2010.

Quatre orientations générales ont été arrêtées pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et servent de fondement au futur Plan Local d'Urbanisme :

- Affirmer un développement maîtrisé à dominante habitat, économique en foncier et respectueux du cadre de vie. L'objectif est de densifier l'habitat au sein du tissu urbain constitué et de créer un nouveau quartier d'accueil de la population sur le Réganas. Le quartier de la Pastissière sera renforcé par des équipements publics.
- Intégrer la gestion des déplacements et les besoins en espaces publics dans le fonctionnement urbain par l'organisation de la desserte du nouveau quartier d'habitat en s'appuyant sur le réseau existant. Il s'agira également d'optimiser les déplacements en améliorant les liaisons inter-quartiers. Enfin, le PADD tend à améliorer les conditions de stationnement autour de la gare de Carry-le-Rouet, future ligne cadencée.
- Améliorer les services à la personne et compléter les équipements existants, par le renforcement des équipements en direction des seniors et en assurant une meilleure répartition des équipements au sein des nouveaux quartiers à créer.

- Maintenir la diversité paysagère et biologique de la commune en préservant les espaces rares et patrimoniaux remarquables, en valorisant les potentialités agricoles sur le secteur du Romaron, en valorisant les coupures vertes et le couvert boisé qui concourent à l'identité de la commune.

Ces quatre enjeux s'inscrivent dans les documents approuvés par la Communauté urbaine (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain), ou en cours d'élaboration (Schéma de Cohérence Territoriale).

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont fait l'objet de présentations et d'échanges avec la population, dans le cadre de la concertation, lors de la réunion publique qui s'est déroulée le 3 février 2010 et lors de la présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Les dispositions du Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 123.9 et L 123.18, prévoient qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal de la Commune concernée et du Conseil de la Communauté Urbaine, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Ce débat a été organisé au sein du Conseil Municipal de Carry-le-Rouet, le 27 mai 2010.

Il revient à présent au Conseil de Communauté de tenir ce débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) applicable au territoire communal de Carry-le-Rouet, selon les orientations générales ci-avant présentées et au vu du document joint à la présente délibération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;
- La loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, dite loi « Urbanisme et Habitat » ;
- La délibération du 18 décembre 2006, par laquelle le Conseil de Communauté a engagé la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Carry-le-Rouet ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Commune de Carry-le-Rouet du 27 mai 2010 relative, à la tenue du débat sur les orientations ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Carry-le-Rouet et en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire d'engager un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) applicable au territoire de la commune de Carry-le-Rouet ;

- Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable telles qu'annexées à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Le Conseil de Communauté prend acte, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Carry-le-Rouet, de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à  
L'Aménagement de l'Espace Communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI